



Convocation tribunal liquidation SARL

Par **sanloca**, le **05/08/2015 à 10:33**

Bonjour
Gérante d'une SARL dont j'ai demandé la liquidation judiciaire le 22/07/14 je reçois ce jour une convocation devant la tribunal du commerce afin qu'il soit statué sur la requête du mandataire liquidateur.
Dans la requête du mandataire dont j'ai la copie il est écrit qu'aucune sanction n'a été envisagée a mon encontre d'autant que je suis caution du prêt bancaire ayant permis l'achat du fond.
Qu'en l'état rien ne s'oppose a la clôture de la liquidation pour insuffisance d'actif.
Dois je m'inquiéter de cette convocation ?
Suis dans l'obligation de m'y rendre ? Car j'ai un nouvel emploi et je n'ai pas encore de congé.
Merci pour vos retours.